

Vu la convention entre le ministère de l'emploi et de la formation professionnelle et l'Agence française de développement pour l'expérimentation d'un dispositif nouvelle chance Tunisie, signée à Tunis le 15 avril 2022.

Prend le décret Présidentiel dont la teneur suit :

Article premier - Est conclue, la convention entre le ministère de l'emploi et de la formation professionnelle et l'Agence française de développement pour l'expérimentation d'un dispositif nouvelle chance Tunisie, signée à Tunis le 15 avril 2022.

Art. 2 - Le présent décret Présidentiel sera publié au Journal de la République tunisienne.

Tunis, le 7 juin 2022.

Le Président de la République

Kaïs Saïed

**MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DES
MINES ET DE L'ENERGIE**

Par arrêté de la ministre de l'industrie des mines et de l'énergie du 14 juin 2022.

Les ingénieurs principaux, dont les noms suivent, sont nommés au grade d'ingénieur en chef au corps commun des ingénieurs des administrations publiques au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie (section industrie) et ce, à compter du 21 décembre 2021 :

- Imed Mechergui
- Haythem Nefzi.

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

Décret Présidentiel n° 2022-537 du 7 juin 2022, portant création d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche.

Le Président de la République,

Sur proposition du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu la Constitution,

Vu le décret Présidentiel n° 2001-117 du 22 septembre 2021, relatif aux mesures exceptionnelles,

Vu la loi n° 92-65 du 13 juillet 1992, relative à la création d'instituts préparatoires aux études d'ingénieur,

Vu la loi n° 2008-19 du 25 février 2008, relative à l'enseignement supérieur, ensemble les textes qui l'ont modifiée et notamment la loi n° 2017-38 du 2 mai 2017,

Vu le décret n° 2008-2716 du 4 août 2008, portant organisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les règles de leur fonctionnement, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2017-827 du 28 juillet 2017,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-137 du 11 octobre 2021, portant nomination de la Cheffe du Gouvernement,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu l'avis du Tribunal administratif,

Après délibération du Conseil des ministres.

Prend le décret Présidentiel dont la teneur suit :

Article premier - Il est créé l'établissement d'enseignement supérieur et de recherche dénommé « Institut préparatoire aux études d'ingénieurs de Gabès ».

Ledit établissement est placé sous la tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, sous réserve des dispositions des articles 14 et 24 de la loi n° 2008-19 du 25 février 2008 susvisée.

Art. 2 - Le présent décret Présidentiel sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 7 juin 2022.

*Pour Contreseing
La Cheffe du Gouvernement*
Najla Bouden Romdhane

*Le ministre de
l'enseignement supérieur et
de la recherche scientifique*

Moncef Boukthir

La ministre des finances
Sihem Boughdiri Nemsia

*Le Président de la
République*
Kaïs Saïed

**MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

Arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 9 juin 2022, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur général de la classe supérieure du corps administratif commun des administrations publiques.

Le ministre de la jeunesse et des sports,

Vu la Constitution,